



L'ISLE AUX INFOS

Journal d'informations du Relais Petite Enfance



Dans ce numéro

Page 2

- L'agenda des animations
- Informations: simulateurs Pajemploi/ mise en place de l'aide COVID -19

Page 3

- Construire son livret d'accueil

Page 4

- Activités avec les enfants
- Adresses et n°s utiles
- Secteur d'intervention du relais

Bonjour,

J'espère tout d'abord que vous allez bien. En cette période troublée voici le nouveau numéro d'information du Relais Petite Enfance.

Soyez assurés que pendant cette période le relais est à vos côtés pour vous accompagner et vous informer.

Malheureusement le relais ne proposera pas de temps d'animations sur cette période, mais le RPE et mes collègues partenaires mettons tout en œuvre pour vous apporter ces temps à domicile via les différents partages d'idées, ateliers Yoga, musique... Je ne manquerai pas de vous tenir informés des suites de ce projet.

J'espère vous retrouver nombreuses en septembre pour une reprise dans la bonne humeur.

Prenez soin de vous et de vos proches

A bientôt

Isabelle KOMIANC
Responsable du Relais



Relais fermé :

22 Mai 2020

Par soucis d'écologie ce bulletin vous sera désormais envoyé par mail.
Journal disponible également sur le site de la CC2VV www.cc2vv.fr

RELAIS PETITE ENFANCE

«L'Isle aux enfants»

23 Quai du Canal
25250 L'Isle-sur-le-Doubs

☎ 03 81 96 52 21

✉ rpe@cc2vv.fr

Adresse postale
RPE CC2VV

11 Rue de la Fontaine
25 3401 Pays de Clerval

Accueil du public

Accueil sur rendez-vous uniquement au relais de L'Isle-sur-le-Doubs ☎ : 06.11.17.32.32

Agenda des animations



Pour cette période il n'y a aura pas d'animations au relais. Cependant surveillez votre boîte mail, de nombreuses animations virtuelles vous sont régulièrement proposées .

INFORMATIONS

Nouveau!

Simulateur pour le calcul des indemnités d'entretien

Pajemploi met désormais à votre disposition un simulateur afin de calculer plus facilement les indemnités d'entretien.

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/IndemniteEntretienAssistanteMaternelle>

Vous avez accès également à divers simulateurs qui vous accompagnent dans l'élaboration du contrat de travail.

Pajemploi
Un service des Urssaf

Simulateurs

Plusieurs outils de simulation sont mis à votre disposition pour vous permettre de calculer le coût de la garde de votre enfant et pour vous aider à remplir le contrat de travail avec votre salariée :

- Évaluez le montant de l'indemnité d'entretien**
Afin de déterminer le montant à verser à votre salarié, le site "service-public.fr" a mis en ligne un simulateur.
- Évaluez le montant des cotisations**
En fonction du mode de garde choisi, vous pourrez ainsi évaluer le **montant des cotisations** restant à votre charge, après prise en charge par votre Cat/NSA, dans le cadre du complément de libre choix du mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant (CMG de la Paje).
- Évaluez le salaire net**
Si vous avez défini un salaire horaire brut avec votre salariée, vous pourrez ainsi connaître le **salaire net** correspondant. Ce montant doit figurer sur le contrat de travail.
- Évaluez le salaire brut**
Si vous avez défini un salaire horaire net avec votre salariée, vous pourrez ainsi connaître le **salaire brut** correspondant. Ce montant doit figurer sur le contrat de travail.
- Évaluez le salaire mensualisé**
En cas d'accueil régulier de votre enfant, vous devrez verser un salaire mensualisé à votre salariée. Ce montant doit figurer sur le contrat de travail.

Mise en place de l'aide sociale «COVID-19» pour les Salariés du particulier employeur et Assistants Maternels.

Afin d'accompagner les membres participants de ses institutions dont les revenus baisseraient en raison de la crise sanitaire COVID-19, l'IRCEM a mis en place « l'aide sociale COVID-19 ». Cette aide a pour objectif de permettre aux Salariés du Particulier Employeur et Assistants Maternels de continuer à s'acquitter de leurs factures durant la période de confinement sur présentation de justificatifs (quittances de loyer, tableaux d'amortissement du crédit immobilier, factures d'électricité, de gaz...) et à hauteur de 300 euros.

<https://www.ircem.com/> ou 0 980 980 990



Construire son projet d'accueil en tant qu'assistante maternelle



Durant cette période de confinement, avec une activité professionnelle peut-être ralentie, pourquoi ne pas se pencher sur la réalisation d'un projet d'accueil?

Avec la réforme de la formation obligatoire des assistantes maternelles en 2019, le projet d'accueil fait partie des compétences de ces professionnelles désormais exigées à l'issue de la formation et de l'épreuve EP3 du CAP « Accompagnement éducatif petite enfance ».

Pour celles qui ont terminé leur formation avant la réforme, et n'ont donc pas eu l'obligation de réaliser ce document, voici quelques pistes afin de commencer à rédiger ce document important.

Pourquoi un projet d'accueil ?

C'est un véritable outil professionnel. Au même titre que les crèches disposent d'un projet d'établissement, un projet éducatif, le projet d'accueil vous permet en tant qu'assistante maternelle de réfléchir à votre pratique, de lui donner ou redonner du sens, de mettre en avant vos valeurs et compétences.

C'est un support de travail, reflet aussi de votre personnalité : c'est un document personnel qui doit vous ressembler. C'est aussi un gage de qualité et de professionnalisme.

Ce projet sera un support de rencontres avec les parents. En effet, il sera plus simple de répondre aux questions posées quand vous aurez réfléchi à votre accueil. En remettant ce document lors des premiers échanges, les parents pourront ainsi mieux vous connaître et aussi poser des questions pertinentes sur l'accueil de leur enfant. C'est un outil qui peut ainsi rassurer et orienter leur choix d'assistante maternelle pour leur enfant.

Rédiger un projet d'accueil nécessite de nombreuses heures de travail : il est nécessaire de prendre le temps de bien réfléchir à votre pratique avant sa rédaction. Le tout est de pouvoir convaincre les futurs employeurs potentiels !

Quelles questions me poser avant la rédaction ?

- Quel est mon rôle en tant qu'assistante maternelle?
- Quelles sont mes valeurs humaines, éducatives?
- Quelles sont mes compétences, mes points forts?
- Qu'ai-je envie de transmettre?
- Quel accueil et quelle organisation j'envisage?
- Quel support : papier ou blog?



Quel contenu?

N'hésitez pas pour les différentes parties à rendre vivant le contenu et la présentation par des photos ou dessins ! La structuration en différentes parties clairement délimitées est importante.

- Votre présentation individuelle : votre famille, votre logement, votre parcours scolaire, professionnel, le nom ou prénom par lequel l'enfant et les parents vous appelleront..
- Votre rôle et vos valeurs : rythme, besoin, développement de l'enfant....
- Vos horaires de travail s'ils sont particuliers
- L'adaptation de l'enfant...
- Votre quotidien : l'accueil, les jeux, activités, sorties, les repas, les soins et l'hygiène, le sommeil, la propreté, l'autonomie, les règles, l'autorité....
- La sécurité affective : la place du doudou, de la tétine...
- La sécurité, le transport
- La maladie, la médication

La formation continue peut vous aider à la rédaction de votre projet d'accueil. Un cycle de 14h est prévu dans le catalogue des formations proposé par IPERIA. N'hésitez pas à vous rapprocher du relais pour faire part de votre souhait de participer à ce cycle ou pour vous accompagner, vous soutenir dans l'élaboration de votre document de travail.

Activités avec les enfants



Adresses et numéros utiles

Caisse d'Allocations Familiales Doubs

🌐 www.caf.fr
☎ 0820 25 25 30
➔ Montbéliard

☑ 3 Rue L. Blum 25216
➔ Besançon
☑ 2 Rue D. Papin

URSSAF

➔ Montbéliard/Belfort
☑ 2 Rue Stoltz 90020 BELFORT Cedex
☎ 0 820 39 59 09
🌐 www.belfort.urssaf.fr

URSSAF

➔ Besançon 25037 Cedex
☑ 2 Rue D. Papin
☎ 0 820 39 52 21
🌐 www.urssaf.fr

CENTRE PAJEMPLOI

☑ 43013 LE PUY EN VELAY
☎ 0 820 00 72 53
🌐 www.pajemploi.urssaf.fr

IRCEM (retraite, prévoyance, DIF...)
☎ 0 980 980 990
🌐 www.ircem.com

Pôle emploi 🌐 www.pole-emploi.fr

➔ Montbéliard
☑ ZA La Velote 29 Av. des Alliés
☎ Service employeur 0 826 08 08 90
☎ Accueil allocataire 39 49

➔ Besançon
☎ Accueil allocataire 39 49
☎ Service employeur 0 826 08 08 25

Inspection du Travail

☎ Besançon : 0806000126

Le relais est un service gratuit géré par la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes . Il fonctionne grâce au soutien financier de la CAF, du Conseil départemental du Doubs et des communes partenaires.

